PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 2011

<u>Date de convocation :</u>
<u>Date d'affichage :</u>

Nombre de conseillers :

Le 21 janvier 2011

Le 1^{er} février 2011

En exercice : 13

Présents: 12 Votants: 13

L'an deux Mil onze, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Bertrand ROUTIER, Monsieur LOEUILLET Hervé, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Claude HEMON, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur GARAGATTE Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée :

Mademoiselle Mylène BARBIER donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ

Monsieur Frédéric POIGNANT a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Démission de Monsieur Patrick SCHAEFLIN

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de démission de Monsieur Patrick SCHAEFLIN que nous avons reçu le 24 janvier. Monsieur SCHAEFLIN assurait la représentation de la commune au Syndicat d'électricité et était suppléant à la commission d'appel d'offre. Monsieur Bertrand ROUTIER est volontaire pour lui succéder au syndicat et Monsieur Guy LARGY à la commission d'appel d'offre. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces candidatures.

Fête locale : accueil des forains

Le Maire informe l'assemblée des propositions des forains qui souhaitent installer leurs stands à la fête locale de BERNAVILLE qui aura lieu cette année le 19 juin. La venue de Messieurs JOT Sylvain, DUBUISSON James, HOWARD Julien et de la maison LESPINASSE est acceptée à l'unanimité.

Contrat fourrière

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat fourrière, formalité obligatoire pour la commune, avec le refuge de BUIGNY-SAINT-MACLOU à raison de 0,59cts€ par habitant soit 650,77€. Le Conseil municipal accepte la conclusion de ce contrat pour l'année 2011 et autorise le Maire à le signer à l'unanimité.

Protection des vitraux

Le Maire fait part à l'assemblée du montant du devis de protection des vitraux qui s'élève à 8 958,48€H.T pour un vitrail de 6m72 sur 2m20 et à 2 914,50€H.T.pour une rosace d'un diamètre de 3m420.

La protection des vitraux est cependant reportée puisqu'il est tout d'abord nécessaire d'en restaurer certains qui entraînent des travaux de maçonnerie qui d'après l'entreprise DENIS s'élèvent à 167046,47€T.T.C uniquement pour la façade ouest. Cette opération fera l'objet d'une souscription dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine. Le Conseil municipal décide de missionner un expert afin d'évaluer le plus justement possible la somme de travail à réaliser.

Installation d'un parafoudre

Le Maire informe l'assemblée que suite à la maintenance du paratonnerre qui se situe sur l'église la société MAMIAS nous a informés que la norme NFC 15 100 imposait que celui-ci soit équipé également d'un parafoudre. La proposition de l'entreprise MAMIAS s'élève à 1100,32€. Vote pour à l'unanimité.

Chantier de jeunes bénévoles

Le Maire propose à l'assemblée de faire restaurer la Croix gauloise par un chantier international de jeunes encadrés par l'association Concordia. Le montant de la convention s'élèverait à 3000,00€. Leur hébergement, le lieu de restauration et l'équipement sont à prévoir. Le groupe serait constitué de 8 à 9 jeunes accompagnés de 2 animateurs et 2 à 3 places sont réservées aux jeunes Bernavillois qui souhaiteraient rejoindre le groupe.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M.SOMON informe l'assemblée que le Préfet a apporté une réponse au mémoire que Monsieur Marc MACRON a déposé au tribunal administratif contre l'arrêté de cessibilité dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique liée à la création d'une nouvelle station d'épuration.

M. SOMON fait part également du recours demandé au préfet par Monsieur Jean-Marc MACRON qui conteste un permis de construire accordé par le Maire. Le Préfet a de fait rejeté le recours et le Maire lui adressera une réponse.

M. SOMON, suite à l'intervention de Mme LECLERCQ au cours de la dernière réunion, s'est rendu à la salle de sport et y a constaté des déchets de toute nature sans rapport avec la poussière évoquée. M. SOMON demandera à ce que la nourriture soit interdite dans l'enceinte de la salle de sport. Pour traiter la poussière, il informe qu'une machine est en cours d'acquisition.

M. ROUTIER ayant informé l'assemblée qu'il est désormais seul au comité des fêtes, M. SOMON lui demande d'organiser une assemblée générale extraordinaire à la suite de laquelle il réunira éventuellement les présidents d'association et le conseil municipal pour organiser la fête locale, la réderie et le 14 juillet.

SMIROM

M. SOMON informe l'assemblée qu'il a donné son accord au Président du SMIROM pour qu'il puisse faire effectuer un relevé topographique préalablement à l'installation de la déchetterie.

Mme DUFOUR réitère le fait que Monsieur OSSART, Président du SMIROM, a été grossier envers elle et confirme son souhait de ne plus y représenter la commune. Monsieur ROUTIER propose de l'y remplacer. Le Conseil municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

FDE

M. SOMON informe l'assemblée que le devis d'effacement des réseaux pour les rues LECLERC, DELCOURT et MONFLIER a été demandé à la fédération départementale d'électricité.

SIAEP

M. SOMON et Mme ETEVE ont assisté à la réunion du syndicat d'eau à l'initiative du Conseil général. Il était question de constituer un comité de pilotage pour rechercher un nouveau captage. Etaient également présents l'Agence régionale de Santé (ex DDAS) et l'Agence de l'eau. Le cabinet EVIA a de nouveau été missionné pour refaire une étude, une délibération a été prise pour réaliser l'interconnexion.

PLU

M. SOMON informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 10 janvier. Nous avons transmis les 6 propositions au service de la Direction départementale des territoires et de la mer qui se charge d'analyser les offres et qui devrait rendre ses conclusions dans la semaine qui vient.

Monsieur DE SAINT RIQUIER précise que la vente de la parcelle de Monsieur GODART a été actée.

M. SOMON informe l'assemblée que M. THOURY propose de vendre la parcelle cadastrée G220 12€ le m². Le tarif est inadapté à la destination du terrain et le maire propose de renoncer à cet achat, ce qui emporte l'adhésion du Conseil municipal.

Maison de santé

M. LOEUILLET fait part du retard des travaux en raison des intempéries. En fin de semaine prochaine, le bâtiment devrait cependant être entièrement couvert. Nous sommes dans l'attente du retour de l'avis du bureau de contrôle pour le choix définitif du mode de chauffage. Le riverain est d'accord pour réduire son appentis et permettre la pose de la couverture. L'étanchéité est à réaliser sur 5 mètres.

Salle multi activités

M. SOMON informe l'assemblée que 3 bureaux d'étude ont postulé pour assurer la maîtrise d'œuvre de la salle multi activités. La commission d'appel d'offre se réunira le 7 février 2011 à 18h00. M. SOMON informe également qu'il a fait procéder au raccordement provisoire du bâtiment à l'électricité.

Eclairage public

M. SOMON informe qu'il reçoit l'entreprise SANTERNE lundi 31 janvier suite aux pannes répétées du secteur qui vient d'être rénové.

Mme ETEVE demande s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour une délibération afin de payer les copies du bulletin de fin d'année dont le montant s'élève à

L'ajout de la délibération et le montant à payer sont approuvés à l'unanimité.

VOIRIE

M. PATTE informe que le chemin de VACQUERIE a été élargi. Mme DUFOUR propose de le stabiliser. M. PATTE dresse le compte rendu de la réunion de voirie organisée par la Communauté de communes à laquelle il a assisté. Les travaux de réfection seront menés au cours de la 2ème quinzaine d'avril. Le chemin d'AMIENS qui a particulièrement souffert des intempéries a fait l'objet de réparations d'urgence.

Mme LECLERCQ signale les nuisances occasionnées par la présence des étourneaux à l'angle de la rue du 8 mai et de la rue Martin. M. VINCENT est à la recherche d'une solution pour les faire fuir. Mme ETEVE informe que jusqu'à présent, le cri du geai a été efficace.

Quant à l'opération « un fruit pour la récré », il s'agit en fait de fonds européens qu'on peut percevoir uniquement à condition de respecter un certain protocole. Devant la complexité de cette mise en place, l'opération est abandonnée.

M. HEMON propose de faire mettre le boitier de commande du chauffage de la salle des loisirs sous clé pour éviter aux personnes qui louent la salle de faire disjoncter le système suite à de mauvaises manipulations.

Il demande également s'il serait possible de faire nettoyer le plafond où de la poussière s'est accumulée.

M. PATTE informe que les riverains proches de la future antenne SFR ont tous été destinataires d'une information sur la présence de celle-ci, le permis de construire ayant été accordé.

La séance est levée à 22H30

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Frédéric POIGNANT

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,